

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

**Seizième session
Genève, 9 – 13 novembre 2015**

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

1. La seizième session du CDIP s'est tenue du 9 au 13 novembre 2015. Ont pris part à cette session 81 États membres et 30 observateurs.
2. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, le comité a adopté le projet d'ordre du jour proposé dans le document CDIP/16/1 Prov.2.
3. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le comité a adopté le projet de rapport de la quinzième session faisant l'objet du document CDIP/15/8 Prov.
4. Au titre 4 de l'ordre du jour, le comité a entendu les déclarations générales des délégations.
5. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le comité a examiné les éléments suivants :
 - 5.1 le document CDIP/16/2 intitulé "Rapports sur l'état d'avancement des projets". Le comité a décidé de prolonger le "Projet pilote sur la propriété intellectuelle et la gestion des dessins et modèles pour le développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA)" pour une durée de six mois;
 - 5.2 le document CDIP/16/3 intitulé "Résumé du rapport d'évaluation du projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs". Le comité a demandé au Secrétariat de faire l'inventaire des activités actuellement menées par l'OMPI dans le domaine du transfert de technologie, pour examen à la dix-septième session du CDIP. Les États membres pourront, après examen de l'inventaire, soumettre des propositions qui seront examinées à la dix-huitième session du comité. Les propositions devront être envoyées au Secrétariat au plus tard trois mois avant cette session;

- 5.3 le document CDIP/16/5 intitulé "Rapport sur la mise à jour de la base de données consacrée aux éléments de flexibilité". Le comité a prié le Secrétariat de proposer, à sa prochaine session, un mécanisme permettant d'effectuer une mise à jour périodique de la base de données, compte tenu des observations formulées par les États membres;
 - 5.4 un exposé sur la base de données de l'assistance technique (IP-TAD) et la base de données de mise en parallèle dans le domaine de la propriété intellectuelle. Le comité a pris note des exposés;
6. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, le comité a examiné les documents suivants :
- 6.1 le document CDIP/16/8 intitulé "L'OMPI et le Programme de développement pour l'après-2015". Le comité a pris note du document et a décidé que, sur la base des observations formulées par les États membres, le Secrétariat établirait un autre document sur ce point. Ce document serait présenté à la dix-septième ou à la dix-huitième session du comité;
 - 6.2 le document CDIP/15/5 intitulé "Rapport sur le Forum d'experts de l'OMPI sur le transfert international de technologie". Veuillez vous reporter à la décision du comité figurant au point 5.2 ci-dessus;
 - 6.3 le document CDIP/16/4 intitulé "Projet sur l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique". Certaines délégations ont appuyé la proposition. Certaines délégations ont demandé de plus amples renseignements et des précisions sur la proposition de projet. Le comité a décidé de poursuivre l'examen de cette proposition, et un document révisé tenant compte de ces informations et précisions sera fourni à sa prochaine session;
 - 6.4 le document CDIP/16/7 intitulé "Coopération avec les instituts de formation judiciaire des pays en développement et des pays les moins avancés dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle". Certaines délégations ont appuyé la proposition. Certaines délégations ont demandé de plus amples renseignements et des précisions sur la proposition de projet. Le comité a décidé de poursuivre l'examen de cette proposition, et un document révisé tenant compte de ces informations et précisions sera fourni à sa prochaine session;
 - 6.5 l'"Étude extérieure sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement" (CDIP/8/INF/1 et CDIP/9/16) et les "Informations actualisées sur la réponse de la direction à l'étude extérieure sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement" (CDIP/16/6). Le comité a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa prochaine session.
 - 6.6 le document CDIP/16/INF/2 intitulé "Guide sur la concession de licences de marques", le document CDIP/16/INF/3 intitulé "Guide sur la gestion stratégique des réseaux d'innovation ouverte" et le document CDIP/16/INF/4 intitulé "Guide sur la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle", établis dans le cadre du "Projet relatif à une structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie à l'intention des institutions nationales" figurant dans le document CDIP/3/INF/2. Le comité a pris note des documents présentés. Le Secrétariat peut envisager l'idée d'organiser des séminaires pour faciliter la compréhension et l'utilisation des guides et leur traduction dans les autres langues de l'ONU.

6.7 “Décision de l’Assemblée générale de l’OMPI sur les questions concernant le CDIP” (CDIP/16/9 et CDIP/12/5). Le comité a décidé de poursuivre les délibérations sur cette question à sa prochaine session.

7. Au titre du point 7 de l’ordre du jour consacré aux travaux futurs, le comité est convenu d’une liste de questions et de documents pour la prochaine session.

8. Le comité a noté que le projet de rapport de la seizième session serait établi par le Secrétariat et communiqué aux missions permanentes des États membres et qu’il serait également mis à la disposition des États membres, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, sous forme électronique, sur le site Web de l’OMPI. Les observations sur le projet de rapport devraient être communiquées par écrit au Secrétariat, de préférence huit semaines avant la prochaine session. Le projet de rapport sera ensuite examiné pour adoption à la dix-septième session du comité.

9. Le présent résumé constituera le rapport du comité à l’Assemblée générale.

[Fin du document]